

**CONSEIL MUNICIPAL DU  
VENDREDI 27 OCTOBRE 2017  
COMPTE RENDU**

**PRÉSENTS** : Pascal PONCET, Madeleine VEILLAS, Bernard MEIER, Emmanuelle BARLERIN, Daniel CHALOT, Michel COMPAGNAT, Jean-Paul ROYER, Colette MELON, Clare VERNIN.

**ABSENTS EXCUSES** : Dominique VIETTI (procuration donnée à Madeleine VEILLAS), Nicolas OSSEDAT, Nathalie OSSEDAT (procuration donnée à Colette MELON), Mickael DAUSSY, Urielle GONARD.

**ABSENT**: Jean-Michel BRISSAY

### **1/ EX LOGEMENT TRESORERIE – CONVENTION D OCCUPATION TEMPORAIRE CCPU**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire, à signer une convention temporaire avec la communauté de communes du Pays d'Urfé qui souhaite installer leurs services administratifs dans les locaux appartenant à la commune, situés place de la mairie au 1<sup>er</sup> étage de l'ex-trésorerie (ex logement).

En effet, la communauté de communes qui est actuellement installée au quartier dit « du château » est difficilement visible et accessible. Par ailleurs, le site de proximité dépendant notamment de la CCPU, est déjà installé au rez-de-chaussée dudit immeuble communal.

NOTA : les réunions du conseil communautaire continueront à se tenir « au château », les lieux disposant d'une très grande salle.

Cette location est consentie à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 moyennant un loyer mensuel de 405.00 € exigible à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 compte tenu des travaux de rafraichissement à réaliser par la CCPU et de divers travaux courant fort et courant faible.

### **2/ RENOUELEMENT BAIL LOCAUX EMMAUS**

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le renouvellement du bail entre Madame GIRAUD née BOUCHERY Jocelyne et la commune concernant le local sis Chemin du Chalendon moyennant un loyer annuel de 408.85 €.

Pour rappel, ce local, Propriété de Mme GIRAUD née BOUCHERY Jocelyne est ensuite mis à la disposition par la commune à EMMAUS (c'est le cas depuis de très nombreuses années).

Ce bail est reconduit pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017.

### **3/ CHAPELLE NOTRE DAME DU CHATEAU**

Le maire informe l'assemblée municipale que, suite à la visite de Madame FRANCISCO Architecte des Bâtiments de France, une consultation d'architectes du patrimoine a été lancée en vue de l'établissement d'un programme de travaux de restauration et de conservation de la Chapelle Notre Dame du Château. Les architectes remettront leurs offres en mairie le 30 octobre 2017 au plus tard. Certains ont déjà visité les lieux comme l'oblige le cahier des charges. Pour rappel, la commune a l'obligation de préserver, conserver, voire restaurer des biens classés comme c'est le cas pour la chapelle. À défaut, les sommes nécessaires peuvent être d'autorité réservées à cet effet. Par ailleurs cette démarche s'inscrira dans la politique touristique de la commune qui pourra ainsi participer à l'appel à projets que le conseil départemental compte lancer pour la restauration de peintures murales et de fresques. En cas de succès la commune serait accompagnée par le CD en plus des aides de la DRAC.

#### 4/ CONTRAT AMBITION REGION (CAR)

Le CAR est un contrat passé entre la région et les communes membres de la CCPU. Une somme globale est attribuée par la région au territoire et ensuite affectée sous certaines conditions aux communes après discussions entre élus communautaires et validation par la région.

Dans ce cadre, monsieur le maire informe l'assemblée municipale qu'en bureau communautaire du 11 octobre 2017, il a été confirmé que le projet de terrain multisports pouvait relever du C.A.R. en vue de bénéficier de 30.000 € de subvention de la région eu égard au montant prévisionnel des travaux estimés à un peu plus de 60 000 euros. (Validation de la CCPU)  
D'autres accompagnements devraient venir aider au financement.

Le conseil municipal décide donc à l'unanimité de présenter le dossier constitué des prestations suivantes :

❖ Travaux préparatoires au terrain d'assiette de l'aire de jeu	18.021 € HT
❖ Acquisition et installation du terrain multisports	39.863 € HT
❖ Mission de maîtrise d'œuvre (1)	4.500 € HT
❖ Mission de coordination sécurité et protection de la santé	<u>920 € HT</u>
Total	63.304 € HT

Ces dépenses seront inscrites en section investissement du budget primitif 2018.

(1)Le conseil municipal, après consultation, confie, à l'unanimité la maîtrise d'œuvre du projet de création du terrain multisports au BUREAU REALITES pour un montant de 4500.00 € HT.

#### 5/ BIENS VACANTS SANS MAITRE

Monsieur le maire rappelle la procédure engagée le 20/05/2017 pour une période de 6 mois pendant laquelle la commune devait procéder à la recherche des éventuels propriétaires des parcelles dites « sans maître ».

Les recherches restant infructueuses, il conviendra d'intégrer ces parcelles dans le domaine communal après une nouvelle période de 6 mois soit en mai 2018 (parcelles agricoles de faible superficie et de faible valeur).

#### 6/ DENEIGEMENT HIVER 2017/2018

a) Monsieur le maire informe le conseil municipal d'un possible changement au niveau d'un secteur à ce jour déneigé par la CUMA de Chérier pour le compte de la commune de St Just en Chevalet. (Ancien accord entre les communes de Chérier et de St Just).

Cette tournée pourrait être désormais réalisée par un nouveau prestataire (information du maire de Chérier à Pascal PONCET). Il faudrait alors adapter la lame de déneigement propriété des 2 communes précitées sur le tracteur de cet éventuel nouveau prestataire.

La répartition financière des travaux d'adaptation à réaliser sur le nouvel engin pourrait s'envisager au prorata des kilomètres déneigés.

Le conseil municipal s'interroge cependant sur le montage de cette opération. Quid du retour sur investissement en cas de cession d'activité du prestataire par exemple ? Ne serait-il pas au prestataire de prendre en charge ces travaux d'adaptation ?

b) En ce qui concerne le déneigement effectué sur d'autres parties de la commune par les agents municipaux, avec le matériel communal, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve un devis établi par l'entreprise ROSSIGNOL MACHINES AGRICOLES relatif à l'acquisition d'un distributeur hydraulique afin d'équiper de façon optimale le tracteur de la commune. Il décide également de solliciter une aide au Conseil Départemental au titre de l'enveloppe de solidarité 2018 pour le financement de cette acquisition s'élevant à 1854.00 € HT.

## 7/ COLLECTE ORDURES MENAGERES

Monsieur le maire rapporte un sujet débattu en Communauté de Communes du Pays d'Urfé : Lors d'une commission « ordures ménagères » qui s'est tenue le 10 octobre dernier il a été rappelé les modalités de collecte des déchets ainsi que les nouveaux objectifs fixés aux collectivités dans le cadre de la loi de transition énergétique :

- diminuer de 10 % de la production de déchets ménagers assimilés d'ici 2020 par rapport à 2010 ;
- réduire de 30% des déchets résiduels enfouis d'ici 2020 puis 50% d'ici 2025 par rapport à 2010 ;
- augmenter la valorisation des déchets recyclables : + 55 % en 2020 et 65% en 2025.

Il en ressort que la CCPU devra faire de gros efforts pour atteindre ces objectifs dans la mesure où l'EPCI présente les plus mauvais ratios de l'arrondissement malgré une baisse régulière du tonnage des ordures ménagères résiduels ces dernières années.

Sur le volume collecté, les caractérisations effectuées révèlent que pratiquement **60% de ces déchets devraient être valorisés dans une des filières de tri (tri sélectif ou déchetterie).**

L'utilisation de points de regroupements sur certains secteurs ne permet pas l'efficacité du refus de collecte et a tendance à déresponsabiliser les usagers.

Par ailleurs, la CCPU est la dernière structure à autoriser la collecte en sacs malgré les préconisations réglementaires.

Il est donc envisagé de doter chaque usager d'un conteneur identifiable propriété de la CCPU et de supprimer les conteneurs collectifs. (L'excédent du budget ordures ménagères permet la prise en charge des nouveaux conteneurs sans répercuter leur coût sur la redevance payée par les usagers).

Il est aussi étudié une modification des modalités de collecte en prévoyant une fréquence de collecte une fois tous les quinze jours comme le permet l'évolution réglementaire par le décret du 10 mars 2016. Cette mesure viserait à remettre en place un rythme de collecte plus adapté à notre territoire. Elle serait généralisée à tous les usagers quel que soit le secteur desservi (bourgs et hameaux) tout en conservant une collecte hebdomadaire pour les plus gros producteurs de déchets utilisateurs de ce service (commerces, EHPAD, écoles, etc.).

Une modulation de la fréquence de collecte en période estivale est cependant envisagée.

## 8/ PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil municipal autorise le maire, à l'unanimité, à signer un contrat de travail d'une durée de 3 mois avec Romain REGEFFE employé jusqu'à lors en contrat aidé à l'unité technique de la commune afin de palier à l'absence d'Alain DUFOUR en arrêt suite à un accident du travail et qui doit subir une intervention chirurgicale.

D'autre part, Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Ce plan va traduire pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs, il hiérarchisera ces besoins en fonction des capacités financières des budgets successifs concernant nos orientations politiques et/ou stratégiques du développement de notre collectivité.

Le CNFPT et le CDG ont, en partenariat, élaboré un plan de formation mutualisé pour la Loire adapté aux collectivités de moins de 50 ans agents.

Le conseil municipal, à l'unanimité adhère au plan de formation proposé par le CNFPT et le CDG ainsi qu'au règlement de formation définissant les modalités pratiques d'exercice de la formation.

Emmanuelle Barlerin informe le conseil qu'une partie des employés communaux (école, unité technique, secrétariat) suivra le 28 octobre 2017 la formation aux premiers secours dispensée par le SDIS.

## 9/ ETAT CIVIL

Monsieur le maire informe que, dans le cadre de la modernisation de l'état civil, les communes se voient attribuer une charge de plus : enregistrement des PACS, changement de prénom et rectification matérielle des actes d'état civil.

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, les PACS seront donc enregistrés dans les mairies (ou chez les notaires) et non plus au tribunal.

## 10/ SIEL

Bernard MEIER est désigné délégué titulaire auprès du SIEL en remplacement de Nicolas OSSEDAT qui ne peut plus assumer cette fonction compte tenu de sa mutation professionnelle. Cette nomination sera effective début décembre 2017.

## 11 /ADMISSION EN NON VALEUR

Le conseil municipal autorise le maire, à l'unanimité à inscrire en non valeur la somme de 156.09€ communiquée par le receveur municipal et correspondant à plusieurs impayés de divers débiteurs entre 2010 et 2012.

Ce montant fera l'objet d'un mandat au compte 6541 du budget communal.

## 12/ DEMANDE DE SUBVENTIONS

Après avoir examiné les demandes de subvention parvenues en mairie, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention à :

FNACA : 150.00 € remerciements suite au don de leur sono

SOURIRES D URFE : 150.00 € subvention pour les animations au profit des résidents de l'EHPAD et pour un projet d'acquisition d'un véhicule.

CLUB DE BADMINTON (« les fous du volant ») : 100 € pour participation aux frais de traçage des terrains réalisé par le club

ACCA : 1498.00 € en compensation de la deuxième et dernière fraction de la taxe d'aménagement à régler par la société dans le cadre de leur construction (local de chasse).  
Nota : décision prise lors du conseil municipal de juillet 2016.

## 13/ QUESTIONS DIVERSES

Divers sujets ont été abordés :

### Eolien :

Le jugement du tribunal administratif concernant les autorisations de défrichement de 2014 et 2016 du projet éolien devrait être rendu prochainement. (Autorisations attaquées par des particuliers et l'association « bien vivre en pays d'Urfé » opposés au projet)

La décision du préfet concernant l'autorisation d'exploiter devrait être prise sous peu. (ICPE)

### Installation d'une ostéopathe :

Emmanuelle Barlerin et monsieur le maire informent l'assemblée municipale de l'installation d'une ostéopathe sur la commune. Elle exercera à domicile dans un premier temps puis, à domicile et en cabinet rue de Vichy, d'ici le début de l'année 2018.

### Ligne de car St Just/Roanne :

Madeleine VEILLAS et Bernard MEIER donnent le compte rendu de la réunion à laquelle ils ont assisté à VILLEMONTAIS concernant les nouvelles modalités pour utiliser la ligne de bus 206 reliant St-Just-en-Chevalet à Roanne. Ils rappellent la nécessité d'une inscription préalable la veille avant 15 h 00 et indiquent que des réflexions quant à l'amélioration du service sont en cours entre le conseil départemental et le prestataire notamment. (Informations sur le site de la commune).

### Accidentalité :

Monsieur le maire présente la plaquette « accidentalité routière dans la Loire » établie par l'Observatoire Départemental de la Sécurité Routière qui fait ressortir une baisse du nombre d'accidents, de blessés et de tués sur les routes de la Loire comparativement aux années 2014 et 2015 et ce à l'inverse de la tendance nationale qui affiche une légère augmentation de la mortalité routière, du nombre d'accidents et de blessés par rapport à 2015.

### Instruction des demandes d'urbanisme :

Monsieur le maire informe que, jusqu'alors, les demandes d'urbanisme déposées par les pétitionnaires étaient instruites par les services de la DDT à ROANNE. À compter du mois de novembre celles-ci seront instruites à SAINT-ETIENNE.

Nota : ces demandes font l'objet d'une pré instruction par la commune, éventuellement l'ABF, les gestionnaires de réseaux, etc...

### Enveloppes parlementaires :

Pascal PONCET informe que les demandes d'enveloppes parlementaires 2017 faites pour les tennis, équipements camping/snack et la réserve incendie d'Arpheuille auprès de Messieurs Maurice VINCENT ( ex sénateur ) et Yves NICOLIN ( ex député ), ont été encaissées en totalité par la commune, soit la somme de 11 000.00 € au total (6000 et 5000 euros ).

### Monsieur le maire fait lecture de divers courriers reçus en mairie de :

- Le sénateur Maurice VINCENT concernant la mise en œuvre de la première tranche de réduction de 30% de la taxe d'habitation dès 2018
- M. Maurice VINCENT dressant le bilan son mandat de sénateur avant la cessation de ses fonctions électives
- Monsieur le Premier Ministre faisant un point sur les réformes entreprises notamment celles concernant les administrés (logement, contrats aidés) et celles concernant les collectivités (dotations, compensation baisse allocations logements...).
- La Confédération Paysanne de la Loire faisant part de leur inquiétude quant à la remise en cause de le PAC mise en application il y a deux ans notamment en excluant les surfaces pastorales à prédominance ligneuse.
- d'OPHEOR en vue de sensibiliser les élus quant à l'article 52 du projet de Loi de Finances 2018 qui prévoit la baisse des APL.

### Formation des élus :

Monsieur le maire informe également les élus que les formations organisées par l'AMF sont à destination de tous les membres du conseil municipal et que dorénavant ils recevront les mails concernant les réunions d'information avec possibilité de s'inscrire en ligne selon le thème qui les intéresse.

### Tour du Pays Roannais ( épreuve cycliste )

Monsieur le maire explique avoir été sollicité par le CRC4C afin que la CCPU et la commune de St Just en Chevalet participent aux 30 ans du Tour du Pays Roannais qui aura lieu fin juin 2018. Pascal PONCET transmettra cette proposition et son coût au prochain bureau communautaire

### Association « Mathis pour la vie »

Le maire informe le conseil municipal avoir autorisé l'association Mathis pour la vie à utiliser une petite partie du bien appartenant à la commune, situé rue d'Urfé (ex-boucherie) pour du

stockage de matériel ( arrière de l'ex partie espace de vente en rez de chaussée). Il est bien précisé qu'en cas d'opportunité de location, l'association libèrera les lieux.

Il est rappelé à l'assemblée municipale :

- la diffusion d'un film western français « La dernière cavale des rebelles » tourné dans la Loire avec la participation des cavaliers d'Urfé le vendredi 10/11/2017 à 20 h 30 salle rue de Thiers ;
- la cérémonie du 11 novembre ;

Prochaine séance du conseil municipal :

Il est décidé fixer la prochaine réunion de conseil au vendredi 24 novembre 2017 à **19 heures** en raison de la Conférence débat « Agriculture, alimentation et territoire » qui se tient le même jour à 20 heures salle ERA et à laquelle les élus sont conviés.

La séance est levée à 22 H 30